

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

surface d'emprise au sol [m²]	LOT / ÎLOT		surface du lot / de l'îlot [ares]	
	min	max	min	max
surface de scellement du sol [m²]			surface constructible brute [m²]	
	min	max	min	max
type de toiture			type et nombre de logements	
	min	max	min	max
type, disposition et nombre des constructions			nombre de niveaux	
	min	max	min	max
hauteur des constructions [m]				
	min	max	min	max

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
- +1, 2, ...R nombre d'étages en retrait
- +1, 2, ...C nombre de niveaux sous combles
- +1, 2, ...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- x-mi x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

Types et nombres de logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Formes de toiture

- tp toiture plate
- lx (y%-z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

Gabarits des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- espace vert privé
- espace vert public
- aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique (servitude "couloirs et espaces réservés - couloirs pour projets routiers")
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

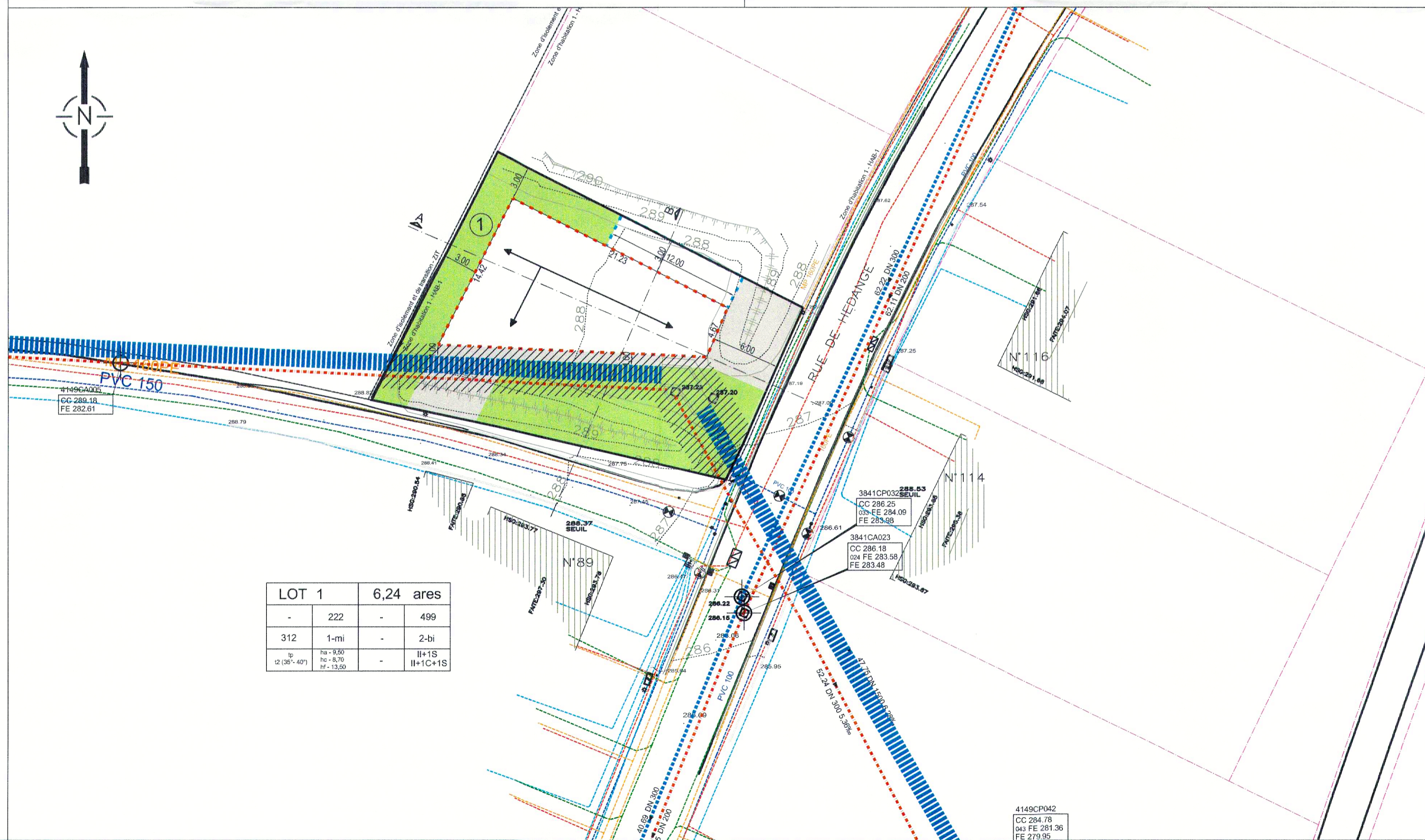
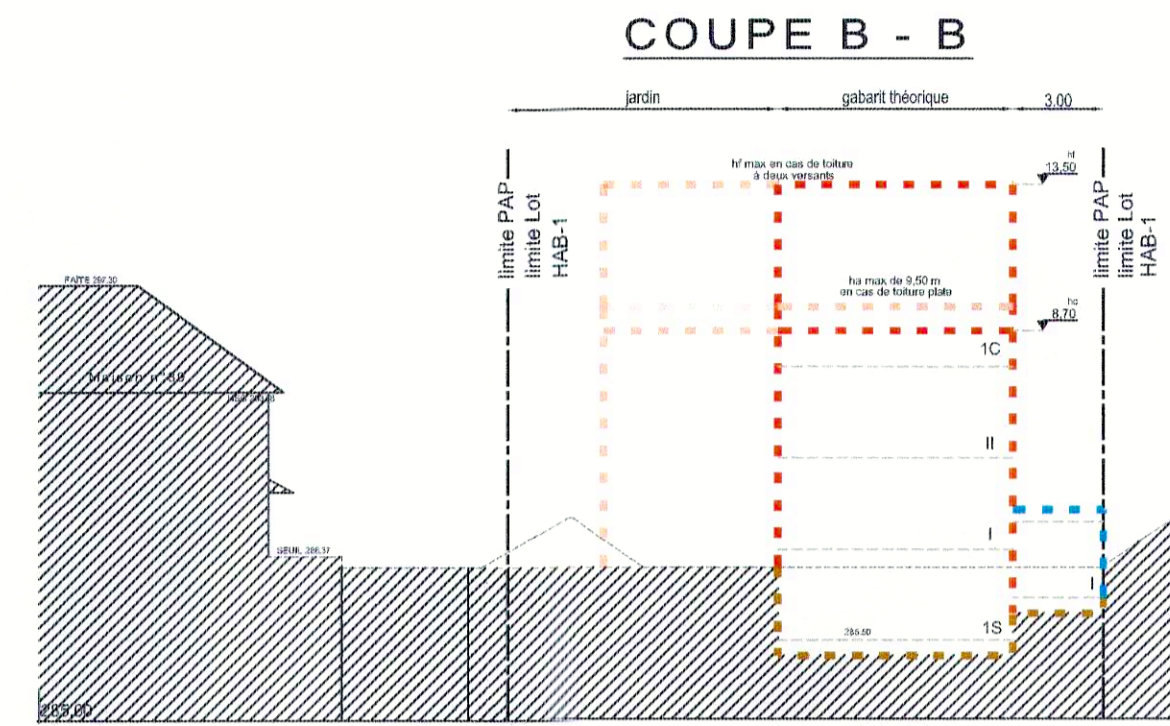
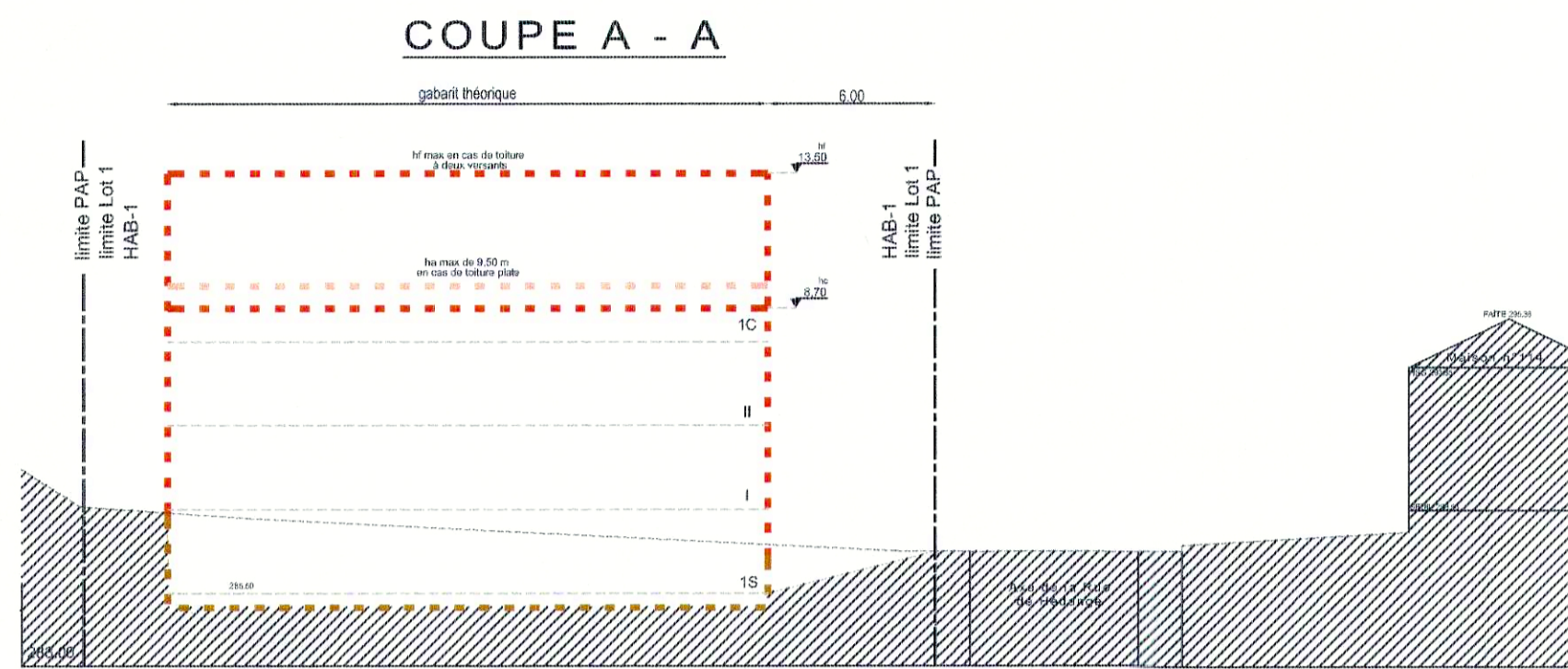
Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Légende complémentaire

- limite parcellaire (parcelles inscrites à l'ACT)
- construction existante
- canalisation pour eaux pluviales existante
- canalisation pour eaux usées existante
- caniveaux de drainage
- bouches d'égout
- limite supérieure en cas de construction à toiture plate
- Conduite eau potable
- Electricité
- P&T
- Gaz
- Eclairage

Périmètre PAP : 6,24 ares
Surface PAP dans la zone du PAG (HAB-1) : 6,24 ares



LOT 1		6,24 ares	
-	222	-	499
312	1-mi	-	2-bi
tp	ha - 9,50	-	II+1S
lx	hc - 8,70	-	II+1C+1S
	hf - 13,00		

Référence: 19.117/PA1/10C
Le présent document appartient à ma décision
du: 27/06/2023
La Ministre de l'Intérieur
Taina Boffard

© Origine Cadastre: droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg (2015) - copie et reproduction interdites

INDICE	DESSINE	DATE	CONTROLE	MODIFICATION	N° CAD:
c	COB	29.03.2023	MUR	Correction coupe A-A	201042-13-000 001c.dwg
b	COB	29.03.2023	MUR	Modification du PAP approuvé, réf.: 19117/10C du 16 juillet 2022	
a	COB	29.03.2022	MUR	Adaptations suite à l'avis CE, réf.: 19117/10C du 16 juillet 2022	

M. OUVRAGE : Monsieur Lisé Pierre
Dessiné par : CBO
Date : 03.2022
Signature :

PROJET : P.A.P. 'Rue de Hédange' à Schifflange
Contrôlé par : TMO
Date : 03.2022
Signature :

OBJET : Projet d'aménagement particulier
partie graphique
Responsable : MUR
Date : 03.2022
Signature :

Echelle : 1 : 250

BEST Bureau d'Etudes et de Services Techniques
2, rue des Sapins L-2513 Senningerberg
Tél. : 349090 Fax: 349433
INGENIEURS-CONSEILS E-mail : best@best.lu

N° DU PLAN :
201042-13-100 001c